

## **CRÉPOL**

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2018 :**

#### **Délibération/Validation choix du bureau d'étude pour aménagement place de l'église :**

Mme le Maire indique au CM que le 16 janvier 2018, trois entreprises ont passé des entretiens pour présenter une note méthodologique et financière suite à leur candidature concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de réaménagement de la place de l'église. Suite à l'entretien avec les différents candidats (Cambium paysage - Notre dame de L'Osier, Toposcope - Lyon, GC Paysage - Drôme) et l'analyse des offres effectuée par la commission, Mme le Maire propose de retenir l'équipe de Cambium Paysage en partenariat avec ESAU (architecte urbanisme) et ECE (VRD) pour un montant de 9 075€ HT d'étude préliminaire plus options concertation 950€ HT. Le taux d'honoraire pour la mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure est de 8 % du montant du marché de travaux. Le CM, après délibération, accepte l'offre de l'entreprise « Cambium paysage » et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **Délibération/Augmentation loyer SFTP au 1<sup>er</sup> janvier 2018:**

Mme le Maire indique au CM la nécessité d'augmenter le loyer de l'entreprise SFTP au 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon l'indice de référence des loyers représentant une hausse de 0,90%. Loyer SFTP: +0,90 % → 351,85€ à 355,02€. Le CM à l'unanimité des membres présents, approuve l'augmentation de ce loyer.

#### **Délibération /Augmentation loyer garage Mmes RIVOAL et ADAM au 1<sup>er</sup> mars 2018:**

Mme le Maire indique au CM la nécessité d'augmenter le loyer du garage communal au 1<sup>er</sup> mars 2018 selon l'indice de référence des loyers représentant une hausse de 1,05 % - Loyer RIVOAL et ADAM: +1,05 % → 28,79€ à 29,09€

Le CM à l'unanimité des membres présents, approuve l'augmentation de ce loyer.

#### **Délibération/Suppression poste adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe:**

Mme le Maire indique au CM la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non complet à raison de 30h par semaine, en raison de l'avancement de grade de l'agent.

Le CM à l'unanimité des membres présents, accepte la suppression du poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, et modifie le tableau des emplois.

#### **Délibération/Budget M14: Admission en non-valeur:**

Mme le Maire présente l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par le receveur municipal qui demande l'admission en non-valeur des produits datant des années 2013 - 2014 -2017 pour un montant total de 128,84 €, à passer sur l'exercice 2018. Adopté.

#### **Délibération/Défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup:**

Mme le Maire donne lecture au CM d'un courrier de l'association des Maires de la Drôme rappelant la situation très sensible liée à la présence du loup dans de nombreuses communes du département de la Drôme et la nécessité de défendre les activités de pastoralisme face aux attaques du loup.

Le CM, apporte son soutien à l'appel de l'USAPR, prend acte de la gravité de la situation quant à la survie des activités d'élevage dans les communes drômoises alors que le « plan loup 2018-2023 » est en cours d'élaboration, rappelle que l'objectif de cette démarche n'est pas l'éradication de l'espèce loup mais d'inverser rapidement la tendance en défendant en priorité les activités humaines.

### **VRAgglo/Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social :**

Mme le Maire présente au CM le Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social. Le PPGD couvrant la période 2018-2023 vise à donner une information harmonisée à toute personne souhaitant présenter une demande de logement social, améliorer la gestion partagée de la demande de logement social.

### **ONF : Programme 2018:**

Mme le Maire informe le CM que M. Bruno Ollat est venu présenter le programme annuel des actions proposées en forêt communale et présente au CM le programme 2018 des actions.

### **Chemin zone artisanale:**

Mme le Maire indique au CM la nécessité de vendre une petite parcelle pour autoriser la création d'un chemin dans la zone artisanale pour desservir une entreprise.

### **Divers:**

- Présentation du cadre juridique de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) : Le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie fixe les règles d'implantation et d'aménagement des points d'eau d'incendie. La commune doit prendre un arrêté relatant les PEI.

- Lecture du courrier de Mme Carrion Vanessa demandant sa réintégration dans un cadre d'emploi auprès de nos services suite à sa mise en disponibilité pour convenances personnelles.

- Ecole : En accord avec les 4 communes du RPI Haute Herbasse, la commune de Crépol souhaite revenir à la semaine de 4 jours pour des questions d'organisation et d'économie financière. Le conseil d'école a également émis un avis favorable à la semaine de 4 jours. En attente de l'accord de l'Inspection Académique.

- L'Association Santé Haute Herbasse co-présidée par le Docteur Vialy et l'infirmière Colette Commun et les élus des 7 communes ont organisé une réunion le 2 février 2018 à la salle des fêtes de Crépol.

La réflexion s'est engagée grâce à l'expertise d'un sociologue le Docteur Bass et en présence d'Anne Vega sociologue et chercheuse à l'université de Paris Nanterre. Pour éviter le déclin de l'offre de santé en milieu rural, il est envisagé après une réflexion avec les 7 communes proches de créer un poste de coordinateur sanitaire et social qui aurait pour mission de développer des actions de continuité de soins auprès de patients vulnérables ou en situation de dépendance. Son rôle serait de développer des actions santé sur le bon usage des médicaments ou de l'alimentation, etc... Pour trouver des moyens de financements de ce poste, un rendez-vous sera pris avec l'ARS.